

# **DELIBERATION**

## **SEANCE DU 16 JANVIER 2015**

*L'an Deux Mil quinze, le seize janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS** : MM, Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Jean-Claude MINARD, Isabelle PLAIDY, Daniel RENAUD, Corinne TIERCE.

**ETAIT ABSENTE** : Mme Emilie BONNIN

**Secrétaire de Séance** : Mr Francis LEBLANC

### **Achat ordinateur portable** **Mairie**

*A la demande de Mr le Maire, Mr Francis Leblanc présente plusieurs devis concernant l'achat d'un ordinateur portable pour les besoins de la municipalité.*

*Ecran 15,6 pouces, Ram 4Go, HDD 500 Go, extension de garantie 3 ans, antivirus lan, souris, sacoche,*

- Defourneau à Cosne d'Allier 700.52 € TTC
- Planet 18 à Saint Amand Montrond 616.20 € TTC
- Amazon 723.70 € TTC

*Ecran 17.3 pouces avec les mêmes caractéristiques*

- Defourneau à Cosne d'Allier 755.33 € TTC

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société Defourneau, avec un écran 17.3 pouces pour un montant total de 755.33 € TTC, et charge Mr le Maire de faire le nécessaire.*

*Cette dépense sera prévue au budget primitif 2015.*

### **Approbation des statuts** **Agence Technique** **Départementale de** **l'Allier**

*Monsieur le Maire rappelle que l'Agence Départementale de l'Allier est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financière et technique à ses collectivités adhérentes.*

*Ainsi, l'ATDA propose à ses membres :*

- *Au titre des missions de base :*
  - *Une assistance informatique,*
  - *Une assistance en matière de développement local,*
  - *Une assistance à maîtrise d'ouvrage,*
  - *Une assistance financière.*

- *Au titre du service optionnel :*
  - *Une assistance technique (voirie, espaces publics, ouvrages d'art, bâtiments) ;*
  - *Une assistance au suivi des ouvrages d'art,*
  - *Une assistance à la gestion de la voirie,*
  - *Un appui à la rédaction des actes du domaine public.*

*Lors de sa réunion du 8 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de compléter ces différentes prestations en proposant un service urbanisme.*

*Ce service optionnel comprend :*

- *Une animation du réseau des services instructeurs : formation, réunion d'information, veille juridique et jurisprudentielle, assistance juridique, assistance pour l'instruction de dossiers complexes.*
- *Une assistance pour l'application du droit de sols pour les communes compétentes et les EPCI compétents. Les collectivités bénéficient dans le cadre de ce service, des prestations énoncées ci-après :*
  - *Formations et journées d'actualité,*
  - *Veille juridique et jurisprudentielle,*
  - *Instruction des autorisations d'urbanisme,*
  - *Contrôle de l'achèvement et de la réalisation des travaux,*
  - *Constataion des infractions pénales et police de l'urbanisme : préparation des projets d'arrêté interruptif de travaux,*
  - *Assistance en matière de recours gracieux,*
  - *Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de recours contentieux.*
- *Une assistance en matière d'urbanisme réglementaire :*
  - *Conduite d'étude pour l'élaboration, la modification et la révision d'un document d'urbanisme,*
  - *Préparation des dossiers de modifications simplifiées et de révisions simplifiées des documents d'urbanisme,*
  - *Assistance en matière de recours gracieux,*
  - *Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de recours contentieux,*
  - *Assistance pour les questions connexes au document d'urbanisme.*
- *Une assistance pour les outils d'aménagement sous forme notamment de conduite d'étude.*
- *Une assistance pour la mise en œuvre des outils d'action foncière.*

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts de l'ATDA modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2014.*

*Devis Pépinières  
F. BOUDET*

*A la demande de Mr le Maire, Mr Francis Leblanc présente un devis des pépinières F. BOUDET concernant la taille des arbres sur la place de l'église.*

*Ce devis s'élève à 643.50 € TTC.*

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir ce devis, et charge Mr le Maire de faire les démarches nécessaires.*

*Délibération Modificative*

-----  
*Mr le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une délibération modificative pour effectuer un virement d'article, concernant la facture de l'entreprise Degrémont (socle des statues)*

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision suivante :*

*Investissement dépenses :*

- 2313 « autres immobilisations... » programme 232 : - 640 €*
- 2188 « Autres immobilisations » programme 119 : + 640 €*

*Location  
Terrains communaux*

-----  
*Mr le Maire présente au Conseil Municipal trois demandes concernant la location des terrains communaux laissés par Mme Christiane AUROUX.*

- Mr Bernard Chorgnon, pour les deux parcelles, cadastrées section AT 119 et AT 121*
- Mr Laurent Septier pour la parcelle AT 119 et éventuellement la parcelle AT 121,*
- Mr Gaël Deuss pour la parcelle AT 121.*

*Après délibération, sur proposition de la commission des chemins, et selon le cahier des charges, le conseil municipal, à l'unanimité des votants (Mr Bernard Chorgnon n'ayant pas pris part au vote), décide d'attribuer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la location de ces 2 parcelles de la façon suivante :*

- La candidature de Mr Bernard Chorgnon a été retenue pour la parcelle AT 119*
- La candidature de Mr Gaël Deuss a été retenue pour la parcelle AT 121*

*Devis travaux  
Chemins 2015*

-----  
*Mr le Maire, présente au conseil municipal, plusieurs devis du Syndicat de voirie d'Ygrande concernant la réfection, et des travaux de goudronnage à réaliser.*

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les devis suivants et de les soumettre pour approbation à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais :*

|  |                    |
|--|--------------------|
| - Chemin « château vert »              | 11 400,00 €        |
| - Carrefour de la chaufferie           | 300,00 €           |
| - Chemin « la ville aux châtaigniers » | 1 300,00 €         |
| - Chemin « les Colombières »           | 1 900,00 €         |
| - Chemin « le petit bois »             | 3 500,00 €         |
| - Chemin « Furot »                     | 5 000,00 €         |
| - Chemin « les Tailles »               | 5 200,00 €         |
| - Chemin « Dardennes »                 | 2 100,00 €         |
| - Chemin du plaid                      | 1 400,00 €         |
| <b>Soit un montant total de</b>        | <b>32 100,00 €</b> |

*Le conseil municipal charge Mr le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires*

*Devis busage du lavoir*

*Mr le Maire, présente au conseil municipal, un devis du Syndicat de voirie d'Ygrande d'un montant de 2 000 € concernant le busage d'une partie du lavoir.*

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir ce devis, et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget primitif 2015.*

***Location appartement  
Au-dessus  
du local commercial***

*Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de location pour le studio du 1<sup>er</sup> étage, situé « 2 route des sablons » a été faite.*

*Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour louer ce studio à compter du 1<sup>er</sup> février 2015 pour un montant de 300 €. Ce loyer est révisable annuellement, en prenant en compte l'indice « IRL » du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014, dernier indice de référence connu avant la révision.*

*Toutefois cette décision ne sera applicable que si cette personne finalise son dossier.*

*Choix de blasons*

*A la demande de Mr le Maire, Mr Francis Leblanc présente plusieurs propositions de blasons.*

*Après une première sélection, le conseil municipal décide de retenir 3 modèles à soumettre au vote de la population. Celui qui obtiendra le plus de suffrages sera alors retenu, et sera présent sur tous les documents officiels de la mairie.*

*Voiture communale*

*Mr le Maire informe le conseil municipal que le véhicule communal est en très mauvais état, et qu'il faut envisager de le remplacer.*

*Le conseil municipal donne son accord de principe pour procéder à l'achat d'un nouveau véhicule avant l'été, date du prochain contrôle technique.*

## *Questions diverses*

*Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Marie Dupré, directrice de l'école de Couleuvre, par lequel elle demande la réorganisation du lieu de travail de Mme Béatrice Govignon.*

Demande d'intervention  
Mme Béatrice Govignon  
À l'école de Couleuvre

*En effet, elle souhaiterait que Mme Béatrice Govignon intervienne à l'école de Couleuvre le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin.*

*Le conseil municipal ne voit aucune objection, dans la mesure, où cette somme sera déduite de l'attribution de compensation de la commune.*

Assemblée générale  
« Les Berges de l'Auron »

-----  
*Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'Assemblée Générale de l'association « Les berges de l'Auron » aura lieu Dimanche 25 janvier 2015 à 11h.*

Concert Celtique  
« Les Berges de l'Auron »

-----  
*Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Les Berges de l'Auron » organise un concert de musique celtique à l'église de Valigny, le samedi 23 mai 2015.*